

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2009

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le 16 décembre 2009 à 20 heures 30 sous la présidence de Monsieur Daniel ROCHE, Maire.

Etaient présents : ROCHE Daniel, RAVEL Chantal, ROUX Philippe, HERAUDEAU Corinne, ACCA Jean-Michel, RICHARD Christian, NOUVEL Philippe, RIEUX Nicolas, PRADAL Anna MARTIN Christine, MAGAT Gérard, BADEL Daniel, CHAPELON Christian

Absent et excusé : RIBOT Christophe (donne procuration à MARTIN Christine), THOMAS Guy (donne procuration à RICHARD Christian).

Absents : EYRAUD Loïc, BARAL Julien, MOREL Catherine.

Secrétaire : Monsieur Gérard MAGAT.

Monsieur le Maire fait approuver après lecture, le compte rendu du dernier conseil municipal. Il invite ensuite les membres à examiner l'ordre du jour.

I – Election du 5^{ème} adjoint.

PROCES-VERBAL DE L'ELECTION DU 5^{ème} ADJOINT

Nombre de Conseillers : 19 En exercice : 18 Présents : 13 et procuration : 02

L'an deux mille neuf et le seize décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel ROCHE, Maire.

Etaient présents : ROCHE Daniel, RAVEL Chantal, ROUX Philippe, HERAUDEAU Corinne, ACCA Jean-Michel, RICHARD Christian, NOUVEL Philippe, RIEUX Nicolas, PRADAL Anna, MARTIN Christine, MAGAT Gérard, BADEL Daniel, CHAPELON Christian.

Absents : RIBOT Christophe (donne procuration à MARTIN Christine), THOMAS Guy (donne procuration à RICHARD Christian), BARAL Julien, EYRAUD Loïc, MOREL Catherine,

Secrétaire : Monsieur Gérard MAGAT.

Vu la lettre de démission de Monsieur Claude RIQUELME adressée à Monsieur le Préfet en date du 22/10/2009,

Vu la notification de Monsieur le Préfet en date du 26 novembre 2009 acceptant la démission de Monsieur Claude RIQUELME,

Vu les dispositions de l'article L 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son dernier alinéa

Le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint occupant, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du 5^{ème} adjoint.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	15
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code Electoral.....	01
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	14
Majorité absolue.....	08

Ont obtenu :

Monsieur MAGAT Gérard : quatorze voix (14).

Monsieur MAGAT Gérard ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l' élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant, soit le rang du 5^{ème} adjoint et a été immédiatement installé.

II - Accord de la Commune, aide à l'immobilier d'entreprise octroyée par le Département de la Drôme à l'entreprise « EURL AUTOUR DU BOIS ».

Monsieur le Maire expose :

L'entreprise « EURL AUTOUR DU BOIS », dont le gérant est Monsieur RIBOT Christophe, installée au sein de la zone artisanale « Fontboufarde » à Sauzet et spécialisée dans le domaine du bois (ébénisterie, menuiserie, restauration de meubles) a sollicité une aide à l'immobilier d'entreprise auprès du Département de la Drôme.

Afin d'assurer son développement, cette entreprise qui compte 2 salariés à ce jour, s'engage à créer 01 emploi supplémentaire et va moderniser et agrandir son outil de production en investissant :

- la somme de 158.500 € pour une opération immobilière (l'atelier étant trop petit construction d'un nouvel atelier).
- la somme de 30.000 € pour un investissement de matériel.

Elle pourra désormais bénéficier de l'aide à l'immobilier d'entreprise octroyée par le Département de la Drôme.

La Commission de développement économique du Département doit statuer sur l'octroi d'une aide totale de 7.000,00 € au profit de cette entreprise.

Eu égard au décret 2007-1282 du 28 août 2007 relatif aux aides à l'immobilier d'entreprises et conformément au règlement en vigueur du Conseil Général, la Commune d'implantation du projet est associée et son avis est sollicité.

Fort de ce qui précède, la Commune de SAUZET valide ce projet et l'octroi de cette aide économique par le Département de la Drôme à l'entreprise « EURL AUTOUR DU BOIS ».

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres décide :

- DE DONNER son accord au Département de la Drôme pour l'octroi d'une aide à l'immobilier d'entreprise à l'entreprise « EURL AUTOUR DU BOIS ».
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à poursuivre toutes les formalités et à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

III - Suppression du poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, temps non complet à raison de 07 heures 30 min hebdomadaires

Monsieur le Maire fait part de la demande écrite de démission non équivoque présentée par Mme SOLES Albertina, employée à la Mairie de Sauzet en qualité d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2010.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la démission de Madame SOLES Albertina au 1^{er} janvier 2010 et de supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe à raison de 07 heures 30 min. hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

Donne un avis favorable à la proposition de Monsieur le Maire, à savoir :

- Démission de Madame SOLES Albertina au 1^{er} janvier 2010.
- Supprimer le poste d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe actuel à raison de 07 heures 30 min hebdomadaires. à compter du 1^{er} janvier 2010.

IV - Création d'un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe, temps non complet – 15 heures hebdomadaires (recrutement interne).

Monsieur le Maire rappelle le contrat à durée déterminée pour un emploi saisonnier du 15 juin 2009 au 14 décembre 2009 pour :

- La sécurité routière devant l'école pour faire traverser la route aux enfants, aux heures d'entrées et sorties de l'école.
- L'accueil, l'état des lieux, le ménage, l'entretien, et toutes autres tâches concernant les gîtes de La Richarde.
- L'accueil, l'état des lieux, le ménage, l'entretien de la salle des fêtes « Le Trianon ».
- L'accueil, l'état des lieux du stade René Roche.

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'il y a lieu de pérenniser cet emploi en créant un poste permanent à temps non complet au grade d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe, échelle 3, à raison de 15 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

DONNE un avis favorable pour cette création d'un emploi permanent à temps non complet au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, échelle 3, à raison de 15 heures hebdomadaires à compter du 1^{er} janvier 2010.

V - Convention C.A.F. – Commune de Sauzet (accueil périscolaire).

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention d'objectifs et de financement prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » au titre de l'accueil périscolaire entre la Commune de SAUZET, représentée par son Maire, Monsieur Daniel ROCHE et la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme (C.A.F.), représentée par Madame Pascale MANEVAL-GUIBERT, directeur, dont le siège est situé 10, rue Marcel Barbu 26023 VALENCE Cedex 9.

Cette convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » au titre de l'accueil périscolaire.

Cette convention a pour objet de :

- Prendre en compte les besoins des usagers,
- Déterminer l'offre de service et les conditions de sa mise en œuvre,
- Fixer les engagements réciproques entre les co-signataires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres :

APPROUVE le projet de convention d'objectifs et de financement prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » au titre de l'accueil périscolaire.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement prestation de service « accueil de loisirs sans hébergement » au titre de l'accueil périscolaire entre la Commune de SAUZET, représentée par son Maire, Monsieur Daniel ROCHE et la Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme (C.A.F.), représentée par Madame Pascale MANEVAL-GUIBERT, directeur, dont le siège est situé 10, rue Marcel Barbu 26023 VALENCE Cedex 9.

VI - Subvention exceptionnelle à l'association « X SPORT DROME ».

Monsieur le Maire présente la demande de subvention sollicitée par l'Association « X SPORT DROME ».

Cette association a été créée en 2007. Elle est présidée par un jeune Sauzillard : Fabien SAGNEL.

Promouvoir les activités sportives multisports en utilisant des activités proches de la nature reste un des objectifs de l'Association.

Après une première organisation réussie en 2009 (178 participants), cette association souhaite organiser la deuxième édition du défi X Sport Drôme sur la Commune de SAUZET les 13 et 14 mars 2010.

Elle propose deux épreuves :

- Un duathlon nature le 13 mars ouvert à un large public même peu expérimenté.
 - Trail de 9 kms.
 - V.T.T. circuit de 20 kms.

- Un raid le 14 mars proposé aux raideurs expérimentés composé de :
 - V.T.T.
 - Trail.
 - Run Bike.
 - Course d'orientation.

Le budget prévisionnel de cette manifestation sportive est d'environ 9.000,00 € comprenant signalétique, secouristes, liaison-radio, carte d'orientation, ravitaillement.

L'Association sollicite une subvention de la Commune.

Une première subvention a été allouée à l'Association d'un montant de 300 € dans le cadre du budget 2009 aux associations.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'Association « X SPORT DROME » pour assurer le financement complémentaire de la deuxième édition des 13 et 14 mars 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres :

Donne un avis favorable à l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € à l'association « X SPORT DROME » pour assurer le financement complémentaire de la deuxième édition des 13 et 14 mars 2010.

Cette subvention sera prélevée sur les subventions diverses et exceptionnelles, article 6574 du budget 2009.

VII – Comptes rendus réunions syndicat et commissions.

- Monsieur ROUX donne le compte rendu du comité syndical du SDED : entrée de la Commune de VALENCE et débat animé – 1 vice président + 10 membres.
1^{ère} opération pilotée par le SDED à DIEULEFIT pour une chaufferie bois, visite de la chaufferie bois.
- Monsieur ACCA donne le compte rendu de la 1^{ère} réunion pour la Z.P.P.A.U.P. qui s'est tenue en Mairie hier. C'était une première réunion de lancement, tous les membres invités étaient présents. La durée prévisionnelle de l'étude est d'environ 1 an. La prochaine réunion aura lieu en mars 2010.
- Monsieur ACCA fait savoir à l'Assemblée que le projet d'acte d'acquisition des médicaux sera disponible demain pour lecture. Monsieur ROCHE souhaite que l'acte relate les dispositions du compromis, je ne demande rien d'autre (clauses : avoir des droits de regard sur la cession du bâtiment à d'autres intervenants ; la commune doit pouvoir racheter le bâtiment – pacte de préférence).
- Monsieur RICHARD donne le compte rendu des diverses réunions du Syndicat du Grand-Pré.

L'Agence de l'Eau abonde d'une subvention plus importante ce qui permettra de lancer les travaux plus rapidement. Une réunion aura lieu vendredi 18 décembre avec le SIEBR et le Syndicat du Grand-Pré pour la signature de la convention de lancement des appels d'offres.

Les travaux (réseaux séparatifs) sur le RD n° 6 devraient commencer dans le 1^{er} trimestre 2010 (il y aura quelques soucis au niveau des transports scolaires). Réponse de 2 bureaux d'études pour appel d'offres de construction de la station d'épuration.

- Madame MARTIN informe l'assemblée des 2 manifestations qui vont être organisées par le CCAS en janvier et mars 2010 (animations jeux à la salle des fêtes).
- Madame HERAUDEAU fait savoir que des courriers (demandes d'aides) ont été adressés pour demander une subvention pour l'Ecole Numérique. Même s'il n'y a pas de subvention l'Ecole Numérique sera faite en 2010.

Amélioration du site Internet.

Sauzet Info sera prochainement distribué et l'Agenda sera clôturé demain.

Création de cartes de vœux sur papier recyclé.

- Madame RAVEL fait savoir que les membres du CCAS distribuent les colis de Noël aux personnes âgées (130 colis).

La commission « Risques majeurs » travaille sur la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde.

Le repas de Noël à la cantine scolaire aura lieu le jeudi 17 décembre 2009 avec 138 enfants. Les effectifs seront doublés pour assurer le service.

- Monsieur ROCHE signale des problèmes de chauffage à la cantine. Une déclaration de sinistre à été faite auprès de notre assurance GROUPAMA et une expertise a été effectuée le 09/12/2009. Les travaux de remise en état du chauffage seront effectués pendant les vacances de Noël.

VIII – Questions diverses

- Le miroir d'agglomération Route de La Coucourde doit être ajusté.
- Travaux au stade : passerelle, grillage et parking.
- Le trottoir devant la pizzeria est en mauvais état (pénible pour marcher).
- Tennis : le branchement électrique n'a pas été fait.
- CLSH : de nouveaux jeux seront installés dans l'enceinte extérieur du CLSH (ces jeux sont achetés par l'association « Arc en Ciel »). Plantation de trois mûriers platanes par l'entreprise REBOUL Serge.